

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY
AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 22 MAI 2018
CONCERNANT LES COMPTES 2017**

Présentation des comptes 2017 - Commentaires

La présentation des comptes 2017 se réfère au budget 2017 adopté par le Conseil général communale en date du 14 décembre 2016.

Elle comporte les documents suivants :

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2017
- Comptes des investissements 2017
- Bilan au 31.12.2017
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes :

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2017
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2017.

Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2017 se résume comme suit :

Revenus	CHF 12'308'430.66
Charges	<u>CHF 12'172'209.06</u>
Excédent de revenus	CHF 136'221.60

Le budget 2017 prévoyait un bénéfice de CHF 83'514.94.

Depuis 2015, il a été décidé d'effectuer des imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires dans les différents chapitres les plus importants.

Certains postes de charges et de produits 2017 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

0. ADMINISTRATION

(Charges -30'021.588; Revenus + 24'247.86)

010. Administration

(Charges -3'952.95)

Les jetons et vacations du Conseil communal (compte 010.300.02) sont moins élevés que le budget de CHF 9'570.00. Par contre le coût de fonctionnement du Conseil général (comptes 010.318.01-010.300.04) est supérieur au budget.

020. Administration générale

(Charges -26'068.63; Revenus +21'736.12)

Les salaires du personnel administratif (compte 020.301.00) sont moins élevés de CHF 7'018.45 que le budget en raison de changements dans le personnel administratif.

Le Conseil communal étant assujéti à 70% au lieu de 80% aux assurances sociales depuis 2017, il y a un écart de charges par rapport au budget de - CHF 9'060.50 (compte 020.303.00)

Il y a eu peu de frais de formation du personnel en 2017 – CHF 4'137.35 par rapport au budget (compte 020.309.00).

Le dépassement du budget de CHF 7'431.50 sur le compte Achat de matériel/logiciels informatiques (compte 020.311.01) est dû au changement d'un photocopieur et à la mise à jour du programme de gestion des salaires, qui n'étaient pas budgétés.

Le compte remboursements d'assurances et de tiers (020.436.02) présente un produit non budgété de CHF 25'656.12. Ce revenu provient principalement d'un remboursement des excédents 2009-2013 sur la police RC Helvetia de CHF 16'222.10 ainsi qu'à une perte de gain accident de CHF 6'143.45 versée par l'Axa.

1. ORDRE PUBLIC

(Charges -35'813.12; Revenus -41'527.54)

100. Etat civil et curatelles

(Revenus +5'243.00)

Le décompte final du service des curatelles de Sarine-Ouest n'ayant pas été réalisé, le montant provisionné a été reporté d'une année.

Le revenu de CHF 5'493.00 du compte remboursement de tiers (100.436.00) provient du remboursement des frais de comité d'ARCOS pour 2016.

140. Police du feu

(Charges +8'208.84; Revenus -2'399.70)

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 52'253.94, soit CHF 18'864.56 de moins que le budget, cette participation étant liée au coût total du CSPi M.A.N.

Nous avons amorti l'actif matériel des sapeurs-pompiers (1460.02). La charge de CHF 28'383.30 figure sur le compte 140.390.01.

141. Police du Feu CSPi M.A.N.

(Charges et Revenus -40'385.71)

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

Sur le compte 141.315.00, le compresseur, budgété pour CHF 35'400.-, ne sera pas acheté.

173. ORCOC

(Charges et revenus -5'400.55)

Il n'y a eu que CHF 250.00 d'achat de matériel, et aucun cours de formation. De ce fait aussi une participation moins importante des communes.

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

(Charges -48'827.33; Revenus +13'521.65)

200. Ecole enfantine

(Charges -5'963.35)

La participation liée aux dépenses cantonales a été inférieure au budget de CHF 5'963.35.

210. Cycle scolaire obligatoire

(Charges -56'128.20; Revenus +411.65)

Les achats de fournitures scolaires (compte 210.310.00) et les activités éducatrices, ludiques, culturelles et sportives (compte 210.310.03) ont été inférieurs de CHF 7'193.70, respectivement CHF 7'454.65, au budget accordé.

Les charges liées au cycle d'orientation (compte 210.352.01) sont inférieures au montant budgété de CHF 40'438.00.

218. Accueil extrascolaire

(Charges + 3'618.00; Revenus +11'827.15)

La participation des parents (compte 218.433.01) est plus élevée que budgétée de CHF 12'892.40. Il y a plus d'enfants inscrits à l'accueil extrascolaire et des revenus déterminants supérieurs.

290. Administration scolaire

(Charges +3'594.68; Revenus +1'282.85)

Le budget de CHF 65'000.00 du compte des frais d'électricité, de chauffage et d'eau (compte 290.312.00) est trop élevé, la charge de CHF 49'580.70 étant relativement stable par rapport aux coûts en 2016 (- CHF 3'663.30).

Si les frais de fournitures scolaires (compte 210.310.00) sont en baisse, ceci est aussi lié au fait que les enseignants effectuent plus de photocopies. Les coûts des photocopies étant de CHF 2'976.55 supérieurs au budget (compte 290.315.01)

Les frais de piscine, supérieurs de CHF 3'402.90 au budget (compte 290.317.00) s'expliquent en partie par le paiement en 2017 du dernier semestre 2016 de CHF 1'675.80.

Pour le compte 290.318.00 (assurances diverses, mobilier, ECAB) le budget de CHF 16'300.00 est trop élevé et a été revu à la baisse pour 2018. C'est pour cette raison qu'il y a une différence de charge de CHF 8'416.10 entre le budget et les frais réels.

L'estimation des intérêts sur l'emprunt du bâtiment scolaire (compte 290.390.00) n'était pas assez élevée, d'où un dépassement de budget de CHF 2'998.33.

Les amortissements obligatoires (compte 290.390.01) ont été rééchelonnés par le Service des communes d'où une augmentation de CHF 24'459.15 par rapport au budget.

3. CULTURE ET LOISIRS

(Charges -56'538.67; Revenus +534.15)

300. Culture

(Charges -63'146.40; Revenus +997.80)

Notre participation aux frais du conservatoire (compte 300.351.00) est en diminution en 2017 (- CHF 5'638.35).

Le budget de CHF 60'905.00 tenait compte de l'adhésion à Coriolis Infrastructures. Suite à la décision du Conseil général de ne pas adhérer, seul une contribution de soutien de CHF 10'000.- a été versée.

330. Bancs publics et chemins pédestres

(Charges +5'423.43; Revenus +850.00)

Le dépassement du budget de CHF 4'323.00 pour l'entretien du marais de Rosé (compte 330.314.02) est dû au fait que l'entretien au marais a été effectué 2x en 2017 (en mars et en novembre).

340. Sport

(Charges +12'081.50; Revenus +1'772.75)

Les achats pour les installations sportives (compte 340.311.00) dépassent le budget de CHF 3'288.75. Un remplacement de l'installation de basketball pour CHF 3'944.90 n'était pas budgétée.

Les frais d'entretien de CHF 3'327.80 (compte 340.314.00) ne sont pas budgétés. Ils concernent principalement l'entretien et le contrat de maintenance Engie pour les installations de ventilation, qui se sont élevés en 2017 à CHF 2'486.60.

Les locations de la halle de gym du CO restent stables entre 2016 et 2017 (compte 340.316.01).

L'imputation des amortissements (compte 340.390.01) est désormais attribuée au dicastère qu'il concerne. Le montant CHF 10'000.00 n'était pas mis au budget.

350. Vacances et loisirs

(Charges -2'659.35; Revenus +430.10)

La contribution aux camps extrascolaires (compte 350.365.00) est inférieure au budget de CHF 5'123.75. Ceci est dû au fait que désormais notre participation à la colonie d'Avry se limite à une participation de 50% maximum CHF 150.- par enfant. Pour les camps sportifs ou culturels, le montant de la participation financière s'élève à 25 % du coût du camp, jusqu'à un maximum de CHF 150.00 par année et par enfant.

351. Centre de loisirs

(Charges -6'403.15; Revenus -1'681.80)

Depuis la rentrée d'automne l'animation du centre de loisirs a été attribuée à l'association Le Buisson Mobile. De ce fait, la commission animation jeunesse (compte 351.300.00) n'a pas été mise en place en 2017.

Les heures facturées par l'association mandatée pour l'animation de septembre à décembre se sont élevés à CHF 7'280.00 (compte 351.318.00).

4. SANTE

(Charges -27'485.90; Revenus +4'096.05)

Le bouclage des comptes 2016 du réseau santé Sarine a généré des revenus non budgétés de CHF 4'764.30 pour le service ambulance (compte 400.436.00), CHF 758.60 pour les homes médicalisés (compte 410.436.00) et CHF 2'465.85 pour l'aide et soins à domicile (compte 440.436.00).

Notre participation à la subvention cantonale des soins spéciaux s'avère de CHF 21'778.10 moins élevée que le budget annoncé par le canton (compte 410.351.00).

5. AFFAIRES SOCIALES

(Charges -14'272.80; Revenus +117'301.25)

540. Structures d'accueil de la petite enfance

(Charges -8'820.55)

L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'accueil de jour diminue nos frais de participation aux crèches de CHF 8'280.00 par rapport au budget prévu.

550. Invalidité

(Charges -7'211.90)

Notre participation aux charges liées pour les institutions pour handicapés a été bouclée avec des charges moins élevées que budgétées de CHF 7'211.90.

580. Aide sociale

(Charges -332.95; Revenus +116'759.00)

Les frais d'obligation de prise en charge des cotisations AVS pour les personnes assistées ont fortement augmenté et dépassent le budget de CHF 4'290.70 (compte 580.303.01).

Le remboursement des bénéficiaires accumulés entre 2011 et 2015 par ARCOS génère un revenu non budgété de CHF 43'668.95 (compte 580.436.03).

La facture cantonale finale pour la mise en œuvre de la législation sur l'aide sociale étant moins élevée que prévue au budget, elle a généré un revenu non budgété de CHF 74'978.05 (compte 580.451.00).

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

(Charges +767'167.58; Revenus +28'368.27)

620. Routes communales et génie-civil

(Charges +760'467.89; Revenus +18'184.30)

L'équipement en Led d'une partie de l'éclairage public diminue notre consommation d'électricité de CHF 9'899.00 par rapport au budget (compte 620.312.00).

Pour l'entretien des routes (compte 620.314.00) le dépassement de CHF 18'672.85 est dû à des frais non budgétés : la remise en état du trottoir et du passage piéton entre le rond-point d'Avry et l'édilité a généré un coût supplémentaire de CHF 13'800.25 par l'entreprise Weibel. Les frais de réfection du carrefour de Corjolens qui se sont élevés à CHF 16'972.90 ont, quant à eux, été compensés par un prélèvement à la réserve du même montant (compte 620.482.01).

Une attribution au dicastère des charges d'intérêts (compte 620.390.00) et des amortissements (compte 620.390.01) ne figurait pas au budget mais a fait l'objet d'écritures pour CHF 4'402.44 pour les intérêts et CHF 756'941.80 pour les amortissements. A noter que le compte amortissements est constitué d'un amortissement annuel de CHF 37'960.00 ainsi que de 4 amortissements extraordinaires : CHF 538'440.00 sur l'aménagement de l'Impasse des Agges, CHF 11'560.00 sur le réaménagement place de l'école/carrefour Château/Fontanettes, CHF 106'128.65 sur le trottoir de la route de Covy et CHF 62'853.15 sur les chemins pédestres.

650. Transports publics

(Charges +6'701.69; Revenus +10'183.97)

Le prix d'achat des abonnements CFF (compte 650.318.00) a augmenté de CHF 700.- par abonnement, ce qui engendre un dépassement de budget de CHF 4'200.00.

Les recettes du P+R de Rosé (compte 650.436.03; + CHF 3'550.40) sont en augmentation et supérieures au budget.

Le bouclage des comptes AGGLO pour 2016 a généré un revenu dans le domaine de la mobilité de CHF 4'968.65 (compte 650.452.00).

7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT *(Charges +562'436.24; Revenus +568'142.62)*

700. Approvisionnement en eau

(Charges et Revenus +187'849.25)

Le compte d'approvisionnement en eau est équilibré après attribution à la réserve de CHF 209'228.78. La fiduciaire en ayant fait la remarque, les factures finales des taxes et ventes d'eau de l'année courante ont été comptabilisées sur la même année au lieu d'être enregistrées au début de l'année suivante comme cela se faisait précédemment. Le taux de TVA changeant début 2018, le réajustement devenait obligatoire. Il est à noter également environ CHF 15'000.00 de revenus dus à des compteurs d'eau non taxés sur les années précédentes concernant Corjolens et Avry-Bourg. Les revenus totaux sont supérieurs au budget de CHF 219'651.30.

Dans les frais, le compte 700.312.00 affiche une charge inférieure au budget de CHF 33'913.00, due à la revue à la baisse de notre convention avec l'AESO qui s'est décidée après l'établissement des budgets.

Le compte des frais d'entretien et de rénovation des installations (700.314.00) affiche des dépenses excédentaires de CHF 19'137.70 par rapport au budget. Les travaux à l'Impasse de la Source pour un montant de CHF 23'870.35 n'étaient pas prévus.

L'AESO nous a de plus remboursé les bénéfices accumulés à fin 2015 pour un montant de CHF 15'620.20 (compte 700.436.01).

710. Protection des eaux

(Charges et Revenus +321'118.84)

Le compte de protection des eaux est équilibré après une attribution à la réserve de CHF 160'426.40 (compte 710.380.00).

L'excédent de charges du compte entretien et rénovation des installations (710.314.00) affiche un dépassement de CHF 7'697.19, dû aux frais non budgétés sur le collecteur intercommunal de Matran (CHF 3'995.50) et des frais sous-estimés de curage et nettoyage des canalisations (CHF 5'082.80).

Les frais pour la mise à jour du PGEE (compte 710.314.02) ont seulement débuté. D'où des frais en-dessous du budget pour CHF 8'303.35

Les frais d'étude pour EC/EU Avry-Centre (compte 710.318.00) ont généré des frais pour CHF 17'809.00. Ils seront intégralement refacturés à Avry-Centre en 2018.

Les charges liées à la STEP de Pensier (compte 710.352.01) sont supérieures au budget de CHF 5'338.80 suite au bouclage final 2016. Les frais de la STEP de Villars (compte 710.352.00) sont supérieurs de CHF 6'109.75 au budget, du fait d'une estimation insuffisante des taxes sur les micropolluants.

Les imputations internes des intérêts se sont élevées à CHF 13'115.31 (compte 710.390.00) suite à une nouvelle répartition. Les amortissements de CHF 65'980.00 (compte 710.390.01) sont supérieurs au budget suite à une réévaluation par le Service des communes.

Selon demande du Conseil général, les investissements de l'année sont désormais amortis directement par prélèvement au fonds de réserve du dicastère. Le montant est amorti via le compte 710.332.00 et prélevé à la réserve via le compte 710.480.00. Il s'élève à CHF 199'555.34 pour cette année.

Les taxes d'épuration perçues (compte 710.434.00) ont subi la même réattribution que les taxes sur l'eau et généré de fait une recette de CHF 121'310.75 supérieures au budget.

720. Ordures ménagères *(Charges +5'106.50; Revenus +10'597.78)*

Les cotisations à la caisse de prévoyance (compte 720.304.00) sont supérieures de CHF 11'945.95 au budget, du fait d'un rattrapage LPP pour les années 2011 à 2016.

740. Cimetière *(Charges -3'237.70; Revenus -30.65)*

Les frais d'entretien du cimetière et de la morgue ont été de CHF 2'963.70 inférieurs au budget.

790. Aménagement du territoire *(Charges +55'099.35; Revenus +48'607.40)*

Les honoraires des urbanistes (compte 790.318.00) sont inférieurs de CHF 13'700.00 au budget. Une partie des honoraires a été réattribuée au compte 790.318.08 (Frais des urbanistes Avry-Centre). Les frais de ce compte qui s'élèvent à CHF 40'550.00 ont été entièrement refacturés à la Migros.

Il y eu peu de frais de géomètres et de mutations au registre foncier (compte 790.318.06), soit CHF 8'964.65 de moins que budgété.

Des amortissements supplémentaires du compte de bilan 1410.05 aménagement du territoire sont imputés sur le compte 790.390.01 pour CHF 40'148.80.

8. ECONOMIE *(Charges +1'686.50; Revenus +600.50)*

Les indemnités aux agriculteurs pour la réduction des nitrates (compte 800.351.01) d'un montant de CHF 3'149.50 n'étaient pas budgétées.

Il n'y a pas eu d'événement pour la promotion locale en 2017 (compte 840.352.01), une organisation a été mise sur pied au début 2018.

9. FINANCES ET IMPÔTS *(Charges +778'414.93; Revenus +1'234'167.70)*

900. Impôts *(Charges -6'035.82; Revenus +301'697.55)*

Les recettes 2017 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05 et compte 900.400.06) et morales (compte 900.401.02 et compte 900.401.03) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été faites.

Les années antérieures à 2016 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Selon recommandation du Service des communes, lors de l'établissement du budget, nous ne tenons pas compte des impôts à encaisser pour les années antérieures, puisque le budget de l'année devrait être décidé en fonction des revenus de l'année en cours. Cela précisé, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde négatif de CHF 129'998.80 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde positif de CHF 87'715.40. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures,

les comptes de bénéfice (compte 900.401.00) présentent un solde positif de CHF 68'048.55 et sur le capital (compte 900.401.01) positif de CHF 88'352.35.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été supérieurs au montant budgété pour CHF 57'616.00.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétés. Pour cette année ils ont un résultat supérieur au budget de CHF 134'451.30.

940. Capitaux et emprunts

(Charges -38'075.52; Revenus +139'646.35)

Les intérêts sur nos emprunts (compte 940.321.00) sont de CHF 12'758.65 inférieurs au budget.

Les amortissements obligatoires font l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 465'535.00 (compte 940.330.00), soit CHF 22'465.00 de moins que prévus. Ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements obligatoires (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

942. Immeubles

(Charges +47'018.37; Revenus -419.95)

Les frais d'entretien de la maison communale (compte 942.314.01) sont inférieurs de CHF 11'788.35 au budget. Les frais de rénovation de la façade se sont avérés moins élevés que prévus.

Seuls CHF 499.20 ont été utilisés sur les CHF 5'000.00 de budget pour l'entretien du bâtiment 78 (compte 942.314.08).

L'imputation interne des intérêts (compte 942.390.00) pour un montant de CHF 4'597.57 et des amortissements (compte 942.390.01) pour un montant de CHF 66'570.00 ne sont pas budgétés.

943. Auberge Avry-Rosé

(Charges -3600.15; Revenus +3'135.70)

L'Helvetia a remboursé des dégâts d'eau à l'Auberge de Rosé pour CHF 3'070.70 (compte 943.436.00).

990. Clôture

(Charges +779'108.05 ; Revenus +790'108.05)

Tous les amortissements extraordinaires totalisant CHF 790'108.05 (compte 990.332.00) ont été décidés par le Conseil communal et ont fait l'objet d'une imputation interne dans les dicastères respectifs.

PRINCIPALES VARIATIONS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2017

Remboursements d'assurances pour plus de	CHF 60'000.00
Boucllement du service social et ARCOS	CHF 118'647.00
Budget Coriolis prévoyait CHF 60'000.-/notre participation a été de CHF 10'000.-	CHF 50'000.00
Participation pour le CO est de plus basse qu'annoncée	CHF 40'433.00
Impôts sur les gains immobiliers et les mutations présentent	CHF 156'578.65
Impôts des années antérieures non budgétés	CHF 114'117.50
Impôts à la source	CHF 57'616.00
Amortissements Scom moins élevés et répartition sur dicastères pas budgétée	CHF 106'610.00
Variations inf.CHF 30'000.- et commentées dans le message au CG	CHF 222'327.50
	<u>CHF 926'329.65</u>
Amort.extrao routes	-CHF 538'440.00
Amort.extrao routes	-CHF 11'560.00
Amort.extrao matériel sapeurs-pompiers	-CHF 28'383.30
Amort.extrao.aménagement territoire	-CHF 40'148.80
Amort.extrao.centrale chauffe	-CHF 2'594.15
Amort.extrao.trottoir rte de Covy	-CHF 106'128.65
Amort.extrao.chemins pédestres	-CHF 62'853.15
	<u>-CHF 700'557.95</u>
Bénéfice 2017	CHF 136'221.60

COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF 1'345'019.07
Recettes d'investissement totales	<u>CHF 49'172.20</u>
Investissements nets	CHF 1'295'846.87

Le budget 2017 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 3'102'854.80 alors que des dépenses d'investissements pour CHF 1'295'846.87 seulement ont été effectuées.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2017.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2017 la situation financière présente une dette de CHF 11'584'811.96 contre CHF 11'550'180.08 au 31 décembre 2016.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 4'278'572.28.